



A retenir

Mouche de l'olive : Actuellement les risques de piqûres et de développement larvaire sont élevés et les conditions climatiques sont très favorables à son activité. Les populations peuvent être particulièrement dangereuses en **septembre-octobre**, surtout à basse altitude.

Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés sur le site de l'AFIDOL, vous pouvez consulter les résultats en cliquant [ICI](#).

Teigne : Des chutes d'olives vertes dues au ravageur sont observées actuellement.

Œil de paon : Un risque de contamination par le champignon est possible avec les pluies.

SOMMAIRE

A retenir
Stade
phénologique
Maladie /
ravageur
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B
Structures partenaires :
AREFLEC, InterBio Corse,
exploitants observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

D'après l'échelle BBCH des stades phénologiques de l'Olivier (Sanz-Cortés et al., 2002) : les fruits ont terminé leur stade de développement et la maturation des fruits a commencé : les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres (code 80).



Cliché1-Olive de variété Sabina au stade du code 80

• Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae*



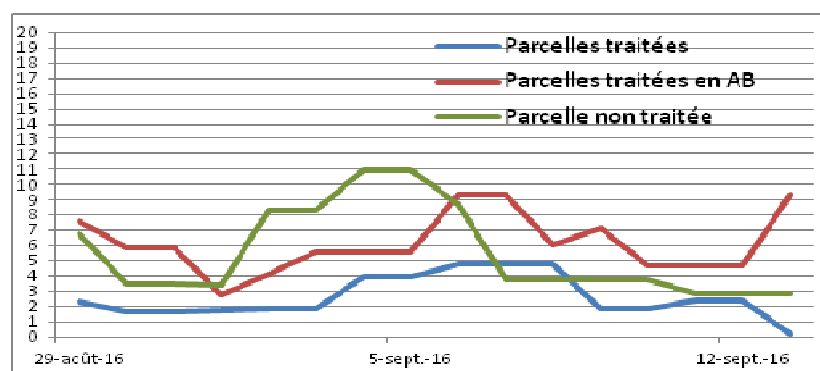
Zone < 150 m d'altitude : Un nouveau vol du diptère a commencé entre le 1^{er} et le 3 septembre et le pic semble avoir eu lieu quelques jours plus tard avec des intensités variables selon les stratégies adoptées (Figure1).

Au regard des relevés de captures du réseau d'épidémiologie-surveillance régional on constate :

Dynamique de l'adulte	Nb de mouches /piège /jour selon les situations phytosanitaires		
	Verger traité	Verger traité en AB	Verger non traité
Au pic du vol (autour du 05 sept)	4,7	9,3	11
Vol au 12 sept	0,2	9,4	2,8*

*En parcelles non traitées, la faible quantité de mouches capturées en septembre dans les pièges peut être due au manque d'attractivité de ces vergers lié à une chute précoce et massive d'olives piquées au cours des vols précédents de *B. oleae*.

Fig1-Zone de 0 à 150 mètres d'altitude : moyenne des captures de mouches /piège /jour du 29 août au 12 sept - Échelle de 20 mouches /piège /jour, pièges alimentaires (source CA2B)



D'après les courbes de la figure1 on peut conclure qu'en verger traité l'intensité du vol de la mouche de cette troisième génération était plutôt contenue, notamment au regard des captures des campagnes précédentes ci-dessous : Fig2-Campagne 2014 (année de sécheresse) et surtout Fig3-Campagne 2015.

Fig2 et Fig3-Zone de 0 à 150 mètres d'altitude : moyenne des captures de mouches /piège /jour du 29 août au 12 sept - Échelle de 20 mouches /piège /jour, pièges alimentaires (source CA2B)

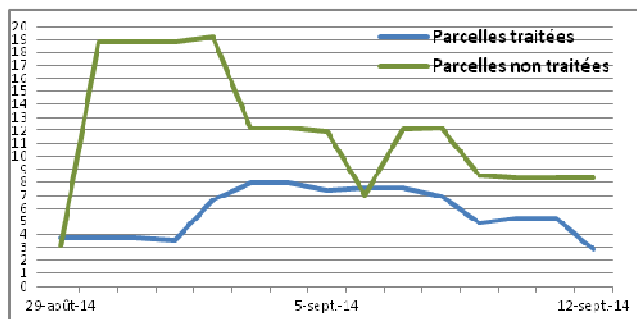


Fig2-Campagne 2014

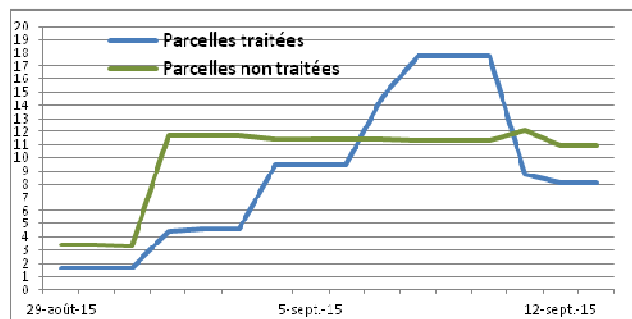


Fig3-Campagne 2015

Toutefois, on pondèrera cette observation en notant que les populations du diptère sont dans l'ensemble bien au dessus des seuils de nuisibilité.



150 m > Zone < 300 m d'altitude : avec **65 mouches /piège/jours** à 200 mètres et **+100 mouches /piège/jour** à 300 mètres au 12 septembre, les populations du diptères sont en constante augmentation depuis le début de l'été dans ces vergers.

Zone > 300 mètres d'altitude : les vols devraient commencer à être moins importants en fin de saison, notamment lorsque les températures deviendront inférieures à 15°C.

Les seuils de nuisibilité :

- **Début de vol** : insectes capturés = une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit **1 mouche par piège et par jour** pendant 5 jours consécutifs pour le piège alimentaire. Quand le seuil est atteint, une intervention est nécessaire dans les 2-3 jours qui suivent les captures. Le pic du vol s'observera 7 à 10 jours après l'émergence.
- **Pic du vol** : dégâts observés = 7 % d'olives piquées avec un développement larvaire actif (galerie de l'asticot visible) entre le 3^{ème} et le 4^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.



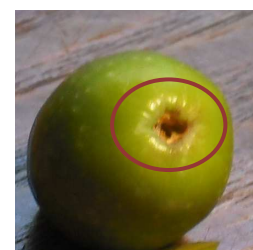
Évaluation des risques de piqûres de ponte et d'accomplissement des cycles biologiques : normal pour la saison à **très élevé** selon les vergers, les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité) et les températures. En effet, le risque de dégâts dus aux développements larvaires est directement corrélé avec le taux de captures et les conditions climatiques en cours.

On sera attentif également à l'attractivité des fruits retrouvée vis-à-vis des piqûres de pontes dans des vergers jusque là épargnés : les pluies récentes ont permis aux olives flétries par la déshydratation due à la sécheresse de reprendre de leur volume.

• **Teigne de l'olivier – Prays oleae**

On peut observer actuellement des chutes d'olives semblant saines avec un trou de sortie situé au niveau du pédoncule du fruit (voir cliché2 ci-contre) : ces dégâts sont dus à la chenille de la teigne de la génération dite "carpophage".

Évaluation du risque : À ce stade on ne peut que constater les dégâts. En revanche, si ce phénomène est observé dans votre verger, il faudra surveiller et compter le nombre de mines sur les feuilles à la fin de l'hiver prochain (seuil d'intervention : + de 20% de feuilles minées) pour déterminer les risques sur fleurs dus à la chenille de la génération "anthophage".



Cliché2-Trou de sortie de la chenille de *P. oleae*

- **Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)**

Surveiller l'apparition des taches dues aux contaminations du printemps qui peuvent apparaître sur les **feuilles âgées** car selon l'altitude et la sensibilité du verger, les températures peuvent redevenir favorables au développement de la maladie. En effet, les symptômes (Cliché3) caractéristiques du champignon apparaissent avec des températures comprises entre 11 et 20°C.



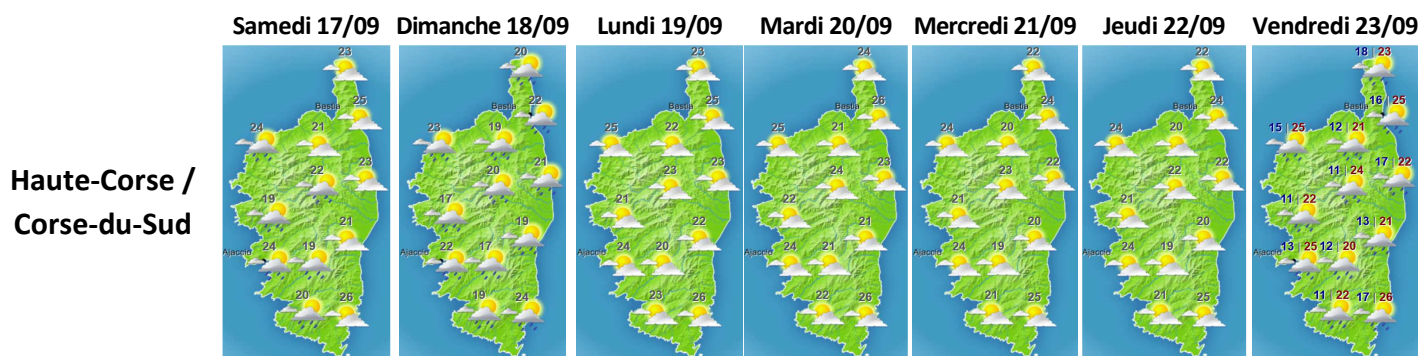
Cliché3-Taches symptomatiques dues au champignon *F. oleagineum*

Seuil de nuisibilité : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

Évaluation du risque de contaminations : il est **variable** selon les parcelles et la sensibilité variétale. Il sera **élevé** si le seuil de feuilles malades est atteint ou dépassé et en cas de précipitations conjuguées à des températures proches de 20°C pendant plusieurs heures, avec un taux d'humidité > 85%.

Mesures prophylactiques. Parmi les principaux moyens culturaux préventifs, il est conseillé notamment d'améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants à la maladie et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

PRÉVISION MÉTÉO (Source Météo France)



LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa***
Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'État en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.